Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260522-B2026_013-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
18 MAI 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
Mme Claire MAHÉ, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, M. Maxime PICARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
M. Michel GRIGNON, Mme Camille LE CLAIRE, M. Serge LUBERT

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Marcel ARS a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°B2026_013 - FINANCES - Renouvellement de la ligne de trésorerie 2026-2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'une ligne de trésorerie permet de faire face à des besoins momentanés de trésorerie, c'est un crédit à court terme. La ligne de crédit de trésorerie ne pèse pas sur l'endettement de la collectivité. Néanmoins, et si elle est utilisée, elle doit impérativement être remboursée à la clôture de l'exercice budgétaire, afin de respecter la règle de l'équilibre des comptes. Elle peut être renouvelée et ne pas être utilisée dans l'immédiat,

Il est rappelé que le budget de Questembert Communauté dispose d'une ligne de trésorerie de 950 000 €, conclue avec la Caisse d'Épargne en juillet 2025.

Pour information, à ce jour, sur la ligne de trésorerie de 950 000 €, Questembert Communauté a réglé :

- 459,18 € de frais de commission de non-utilisation (correspondant à 0,03 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage)
- 950 € de frais de commission d'engagement (correspondant à 0,10 % de la ligne)
- 7 250,59 € de frais d'intérêt de ligne

(*Une demande de trésorerie à hauteur de 350 000 € ayant été faite fin mars, a été remboursée en totalité, le 28/04, d'autres frais financiers viendront donc s'ajouter d'ici le 12/07 – fin du contrat*).

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260522-B2026_013-DE

Il est souhaitable de disposer d'une nouvelle ligne d'une durée de 1 an afin de :

- pouvoir face aux dernières demandes d'avance de la SPL Équipement pour les travaux du Pole Social,
- pouvoir faire face au besoin de trésorerie en début d'année suite au possible versement d'avance de trésorerie pour le CIAS (le temps que les budgets soient votés), lié au décalage entre l'envoi de la facturation RI aux usagers et le règlement des factures.

En conséquence, une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires afin de pouvoir mettre en place cette nouvelle ligne au plus tôt à la mi-juin.

Le bureau communautaire prend connaissance du tableau comparatif des offres, le souhait étant de renouveler la ligne de trésorerie sur la base de 1 000 000 €.

L'offre la plus intéressante est celle du Crédit Agricole du Morbihan, elle est valable jusqu'au 27 mai 2026.

- Montant : 1 000 000 € sur une durée de 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0,63 %
  (taux au 28/04 : 2,79 %)
- Demande de tirage : 15 000 € minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 750 € soit 0,05 % du montant max du crédit
- Commission d'engagement : néant
- Commission de non-utilisation : néant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Bureau Communautaire décident :

- Donner un avis sur cette proposition de ligne de trésorerie à 1 000 000 € ;
- Valider les modalités avec l'établissement bancaire le mieux disant, soit le Crédit Agricole, au taux présenté : Euribor 3 mois moyenné + 0,63 % ;
- Donner pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération et signer le contrat de ligne de trésorerie correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 22 mai 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 22/05/2026
Qualité : PRÉSIDENT